



PAYS D'ORANGE EN PROVENCE – BUDGETS PRIMITIFS 2024

Présentation brève et synthétique

A destination des élus et des citoyens

*Retraçant les informations financières essentielles,
destinées à l'information des citoyens*

En application de l'article L.2313-1 du CGCT

TABLE DES MATIERES

I-	QUELQUES NOTIONS DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE	3
II-	ELEMENTS DE CONTEXTE : ECONOMIQUE, SOCIAL, BUDGETAIRE, EVOLUTION DE LA POPULATION	4
III-	PREVISIONS DU BUDGET PRINCIPAL 2024	4
1)	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024	5
1-1)	Les recettes de fonctionnement 2024	5
1-2)	Les dépenses de fonctionnement 2024	6
2)	LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2024	6
2-1)	Les recettes d'investissement prévisionnelles 2024	6
2-2)	Les dépenses d'investissement prévisionnelles 2024.....	7
2-3)	Crédits d'investissement pluriannuels.....	8
IV-	PRESENTATION DES BUDGETS ANNEXES	10
V-	MONTANT DU BUDGET CONSOLIDE (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : EAU, ASSAINISSEMENT, GESTION DES DECHETS, GRANGE BLANCHE 2, MOBILITES, SPANC ET PRESTATIONS DE SERVICES).....	13
VI-	LA FISCALITE 2024	14
VII-	NIVEAU DES EPARGNES DU BUDGET PRINCIPAL	14
VIII-	LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL	15
1)	Niveau d'endettement de la collectivité.....	15
2)	Capacité de désendettement.....	15
IX-	PRINCIPAUX RATIOS DU BUDGET PRINCIPAL.....	15
X-	EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNEL.....	16
XI-	CONCLUSION	17

I- QUELQUES NOTIONS DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Chaque année, les Collectivités Territoriales doivent procéder au vote des divers documents administratifs financiers comme les Comptes de Gestion (CG), les Comptes Administratifs (CA) et le Budget Primitif (BP).

La comptabilité publique a établi la règle de séparation de l'ordonnateur (ici le représentant de la Collectivité, le Maire ou le Président) et du Trésorier (le comptable public) afin de garantir la séparation des pouvoirs. Ainsi le Comptable public a un regard sur la bonne imputation des écritures comptables mais pas sur l'opportunité des dépenses ou recettes.

La comptabilité publique doit répondre aux cinq principes essentiels suivants :

- L'annualité : Un budget est calqué sur une année civile soit du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours.
- L'unicité : tout budget doit être retracé dans un document unique.
- L'universalité : l'ensemble des recettes couvre l'ensemble des dépenses. Pas d'affectation de recettes à une dépense précise sauf rares exceptions.
- La spécialité : les crédits sont tous fléchés sur des opérations ou objets bien identifiés.
- La sincérité : Toutes les inscriptions budgétaires doivent refléter la réalité et donc l'exactitude.

Les CG sont la retranscription des écritures passées par le Trésorier. Elles doivent être en absolue concordance avec les écritures passées par la Collectivité sur chaque compte budgétaire. Ils doivent être votés au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Les CA sont la retranscription des écritures passées par la collectivité. Ils doivent être en concordance avec les écritures du CG. Lors du vote des CA, le Président quitte la séance et la Présidence afin que l'assemblée délibérante lui donne quitus de sa gestion passée. Ils doivent être votés au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Les Budgets Primitifs sont l'expression des besoins de la Collectivité en matière financière. Ils doivent être équilibrés tant en recettes qu'en dépenses mais aussi à l'intérieur des sections de fonctionnement et d'investissement.

La section de fonctionnement regroupe les recettes et dépenses courantes comme la fiscalité, les dotations de l'Etat, les redevances ainsi que les dépenses liées au fonctionnement courant d'une Collectivité (énergie, consommables, contrats, subventions aux associations etc...);

La section d'investissement regroupe les lignes budgétaires apportant une plus-value à la commune comme l'acquisition de terrains ou bâtiments, les constructions ainsi que l'achat de véhicules ou matériels pour les plus significatifs. Cela vient compléter l'inventaire de la collectivité qui est le reflet de ce qu'elle possède.

II- ELEMENTS DE CONTEXTE : ECONOMIQUE, EVOLUTION DE LA POPULATION

La croissance mondiale devrait être de 3,1 % en 2024 et de 3,2 % en 2025 ; les prévisions pour 2024 sont supérieures de 0,2 point de pourcentage à celles de l'édition d'octobre 2023 des Perspectives de l'économie mondiale (PEM) en raison d'une résilience plus forte que prévu aux États-Unis et dans plusieurs grands pays émergents et pays en développement, et de l'appui budgétaire mis en place en Chine.

Les prévisions pour 2024–25 sont toutefois inférieures à la moyenne historique (2000–19) de 3,8 %, en raison du niveau élevé des taux directeurs appliqués par les banques centrales pour lutter contre l'inflation, du retrait de dispositifs d'aide budgétaire qui pèse sur l'activité économique dans un contexte de fort endettement, et de la faiblesse de la croissance tendancielle de la productivité.

L'inflation ralentit plus rapidement que prévu dans la plupart des régions, sous l'effet des mesures visant à résoudre les problèmes liés à l'offre et du resserrement des politiques monétaires. L'inflation globale au niveau mondial devrait tomber à 5,8 % en 2024 et à 4,4 % en 2025, année pour laquelle les prévisions ont été revues à la baisse.

La croissance de l'économie française devrait atteindre 0,8% en 2024 après 0,9% en 2023, mais rebondira plus que prévu l'an prochain, selon la Banque de France (BdF) qui prévoit par ailleurs un net repli de l'inflation dès cette année. En 2024, la croissance serait davantage tirée par la consommation des ménages qu'en 2023, sous l'effet du repli de l'inflation.

III- PREVISIONS DU BUDGET PRINCIPAL 2024

Les prévisions 2024 sont, globalement, en hausse (+8,86%) essentiellement sur les dépenses de fonctionnement (+14,60%) qui subissent de plein fouet la crise économique sans précédent que nous traversons. Rien que le poste éclairage public a été doublé entre les prévisions 2023 (0,6 M€) et les prévisions 2024 (1,2 M€).

Malgré cette hausse, la section d'investissement reste stable (-0,77%) garantissant ainsi une masse de travaux conséquente. Un emprunt de 8,7 M€ est inscrit, mais il ne sera levé que partiellement et si besoin, juste du montant nécessaire aux travaux en cours.

Comme pour les années précédentes, les dépenses de fonctionnement font l'objet d'une surveillance particulière et les recettes de fonctionnement d'une optimisation quand cela reste encore possible.

Présentation du budget principal 2024 :

BUDGET PRINCIPAL POP 2024

Section	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	34 978 108,38 €	34 978 108,38 €
Investissement	17 965 138,54 €	17 965 138,54 €
Total	52 943 246,92 €	52 943 246,92 €

1) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024

1-1) Les recettes de fonctionnement 2024

L'effort constant sur les recettes de fonctionnement continue de produire ses effets en 2024 puisqu'elles augmentent de 5.38%) dans un contexte de désengagement permanent de l'Etat envers ses collectivités et de non augmentation de la fiscalité des contribuables du Pays d'Orange en Provence (particuliers et entreprises).

Le résultat cumulé reporté augmente de 146.87% signe que les économies demandées en fonctionnement en 2023 ont été appliquées et maîtrisées (moins de dépenses engendré, à recettes constantes, un excédent supérieur).

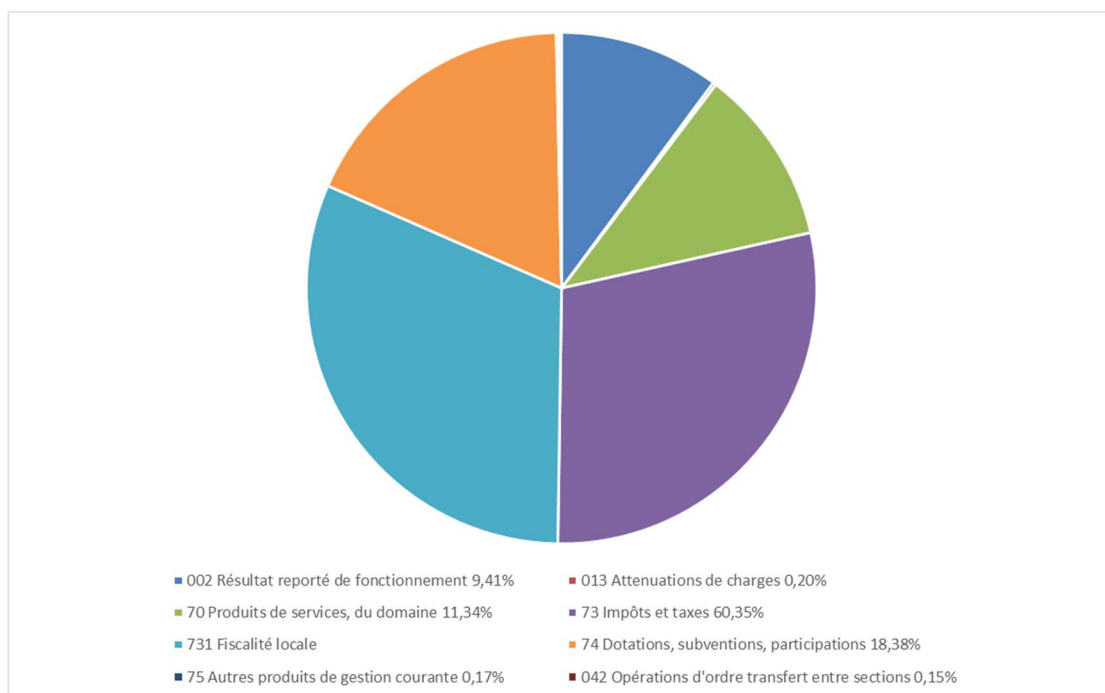
Le chapitre impôts et taxes est décliné en 2024, avec le passage à la nomenclature M57, dans le chapitre 731 fiscalité locale. Il est à souligné que le POP maintiendra ses taux d'impositions en 2024 (contrairement à nombres d'intercommunalités qui les ont augmentés). Le produit de la taxe GEMAPI 2024 s'élève à 1 200 000.00 €.

Les dotations restent stables ce qui signifie, en fait, une baisse puisqu'elles ne sont pas indexées sur l'inflation...

Les produits de services sont en légère augmentation (+3,97%) essentiellement par un travail plus fin de refacturation entre collectivités. Cela concerne des prestations de personnels (mises à disposition) et des remboursements de matériels ou fournitures.

Nous continuerons de travailler à l'optimisation de ce poste pour lequel les Collectivités perdent petit à petit leur pouvoir décisionnel.

Répartition des principales recettes de fonctionnement du budget principal 2024



1-2) Les dépenses de fonctionnement 2024

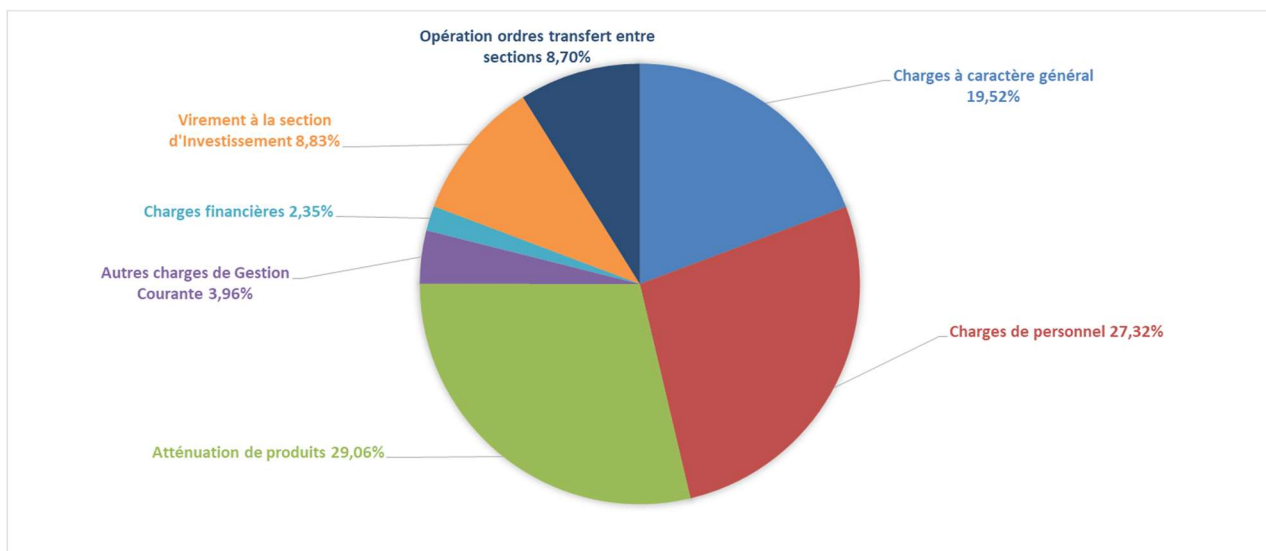
Le chapitre 011 des charges à caractère général augmente de 18,77%. Ce chapitre, qui comprend les fluides et certaines matières premières dont les coûts ont flambé avec la crise économique, est donc directement concerné et subit les conséquences de la crise économique (par exemple l'éclairage public passe de 0,6 M€ en prévisions 2023 à 1,2 M€ en 2024) ;

Les charges de personnels progressent de 5,26%, conséquence des décisions de l'Etat d'augmenter les salaires des fonctionnaires (et donc les charges revenant pour la plupart à l'Etat), le glissement vieillesse technicité représentant, à lui seul, environ 2% d'augmentation annuelle.

Les charges de gestion courante augmentent de 27,66 %, signe très significatif de la crise économique actuelle. En effet, sont réglées dans ce chapitre, toutes les charges relatives à des subventions, des participations ou des contributions bien souvent obligatoires et dont les bénéficiaires ajustent les montants au vu de leurs besoins.

Des charges financières sont en hausse de 29,01%, de par le recours à un emprunt de 3,75 M€ pour le financement de la déviation de la RN7 en 2023. Malgré cet emprunt, le POP reste bon élève en matière de taux d'endettement.

Répartition des principales dépenses de fonctionnement du budget principal 2024



2) LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2024

2-1) Les recettes d'investissement prévisionnelles 2024

A la constatation d'un moindre déficit d'investissement à combler, la nature affecter à sa couverture baisse de 97,33%.

A contrario, le virement en provenance de la section de fonctionnement augmente de 97,05%.

La recette liée aux opérations d'amortissement augmente de 23,99% à cause de la réforme de l'Etat visant à déclencher la phase d'amortissement non plus au 1^{er} janvier de l'année suivant la mise en service d'un bien mais au moment de sa mise en service réelle (dans le cadre de la mise en place de l'instruction budgétaire et

comptable M57 au 01/01/2024).

Les amortissements servent à transférer des crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement afin de provisionner des recettes pour acheter, à terme, un nouveau bien en remplacement de celui qui est usagé.

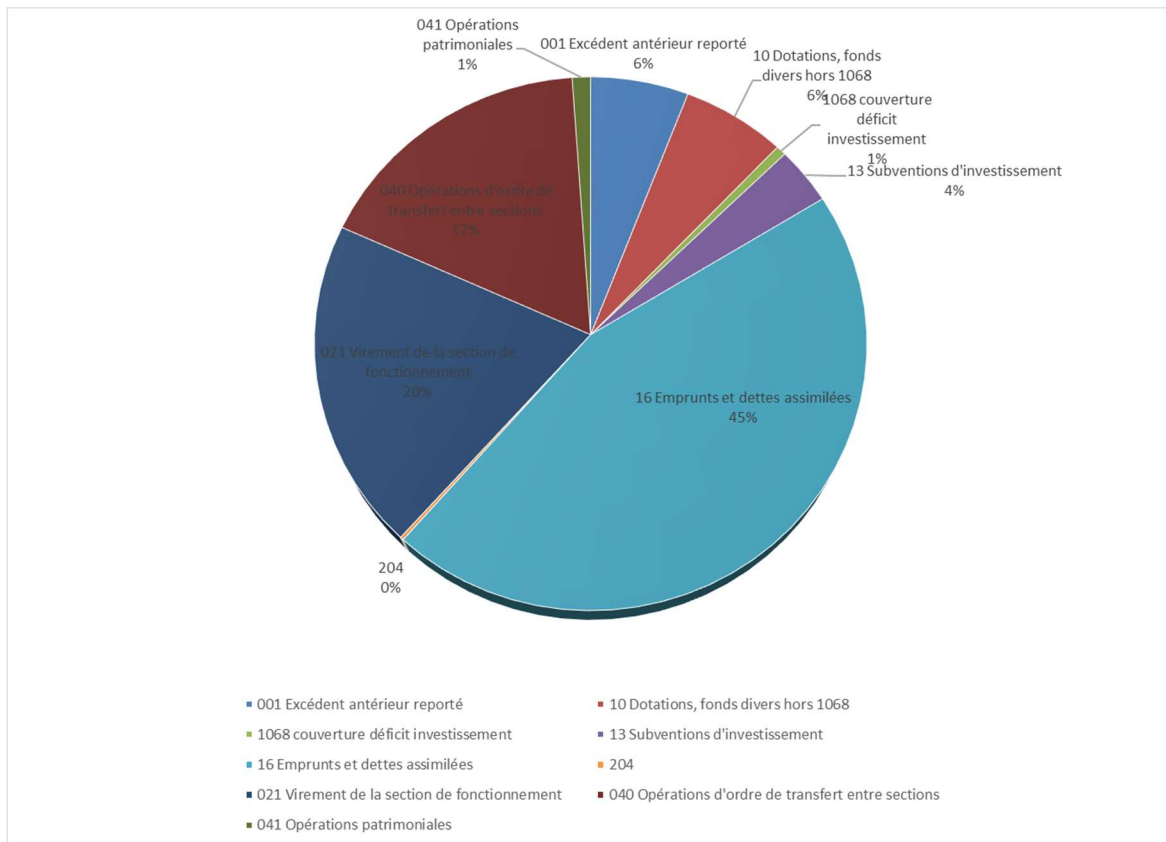
Exemple : l'EPCI achète un véhicule de police à 30 000 € en 2023.

Sa durée de vie avant remplacement est estimée à 5 ans.

Dès 2024 et tous les ans pendant 5 ans, l'EPCI devra transférer du fonctionnement vers l'investissement un montant de 6 000 € correspondant à l'amortissement de l'année $6\,000\text{ €} \times 5\text{ ans} = 30\,000\text{ €}$.

Ainsi lors du remplacement du véhicule en 2029, les 30 000 € seront à nouveau disponibles pour acquérir un nouveau véhicule.

Répartition des principales recettes d'investissement du budget principal 2024

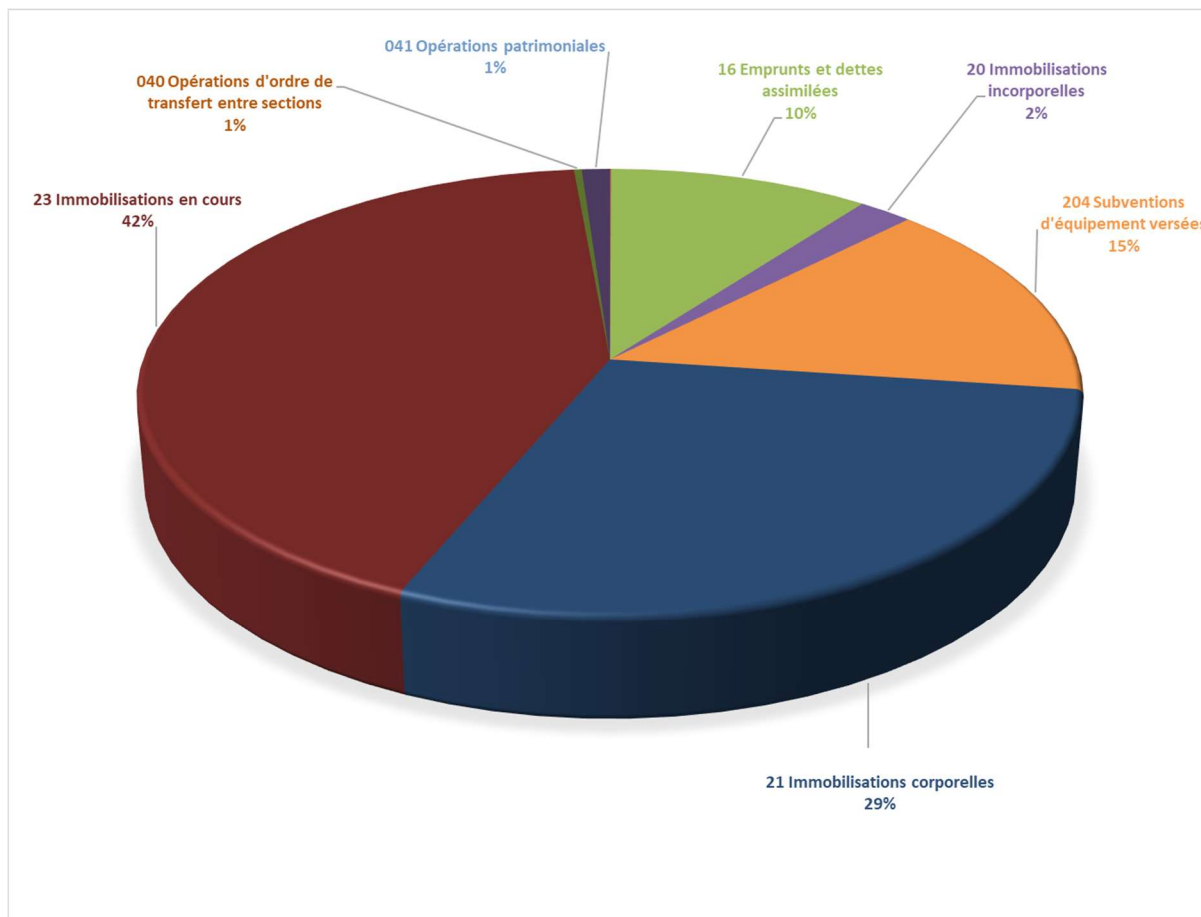


2-2) Les dépenses d'investissement prévisionnelles 2024

Les chapitres 21 et 23, qui correspondent à des dépenses d'investissement nobles, représentent à elles seules 71.44 % des dépenses d'investissement totales en 2024 ce qui témoigne de l'investissement massif de la collectivité dans l'amélioration de la qualité de vie du territoire.

Le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » représente, en 2024, 10.30 % des dépenses d'investissement contre. Il est plus élevé qu'au budget primitif 2023 car un emprunt a été souscrit en 2023 d'un montant de 3.75 M€ pour le financement de la déviation RN7.

Répartition des principales dépenses d'investissement du budget principal 2024



2-3) Crédits d'investissement pluriannuels

Nous pouvons distinguer les investissements pluriannuels en cours d'exécution (AP/CP) et ceux en prévision (plan pluriannuel d'investissement).

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES / CREDITS DE PAIEMENTS

Elles concernent des opérations d'investissement commencées ou en passe de l'être dont le montant total dépasse 500 000 € et dont la réalisation est d'au moins 2 ans.

L'Autorisation de Programme (AP) fixe le montant total de l'opération et son nombre d'années d'exécution.

Les crédits de paiement sont la répartition par année de cette AP afin de « sacréaliser » annuellement les montants nécessaires au bon déroulement des travaux.

En cas de besoin d'augmenter ou de diminuer l'AP ou sa durée, il convient de soumettre une délibération au

vote du Conseil Communautaire.

De même pour les Crédits de paiements qui constituent le montant maximal utilisable dans l'année budgétaire en cours. En cas d'insuffisance de crédits, une délibération fixant de nouveaux montants de CP doit être présentée en Conseil Communautaire.

Le montant total des AP (dépenses) s'élève à 30.32 M€ et le montant total budgétisé 2024 au titre des CP est de 7.14 M€.

Réalisation des Autorisations de Programme (AP) / Crédits de Paiements (CP) au 01/01/2024

DENOMINATION DE L'AP/CP	RECETTES / DEPENSES	MONTANT AP en TTC	Réalisé au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
REQUALIFICATION DU SECTEUR GARE A COURTHEZON	Dépenses	2 179 253 €	1 595 814 €	583 439 €		
	Recettes	706 023 €	494 216 €	211 807 €		
POLE ECHANGE MULTIMODAL A ORANGE	Dépenses	7 645 843 €	6 762 951 €	882 892 €		
	Recettes	2 649 316 €	2 649 316 €	0 €		
REQUALIFICATION BOULEVARD DALADIER ORANGE	Dépenses	8 352 096 €	4 782 627 €	2 392 859 €	1 176 610 €	
	Recettes	617 000 €	576 050 €	0 €	40 950 €	
RESTRUCTURATION AVENUE ARGENSOL A ORANGE	Dépenses	3 996 459 €	3 990 555 €	0 €		
	Recettes	75 000 €	0 €	75 000 €		
RESTRUCTURATION AVENUE COUREGES A ORANGE	Dépenses	8 144 293 €	57 669 €	3 276 000 €	3 251 591 €	1 559 033 €
	Recettes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	Dépenses	30 317 944 €	17 189 616 €	7 135 190 €	4 428 201 €	1 559 033 €
TOTAL	Recettes	4 047 339 €	3 719 582 €	286 807 €	40 950 €	0 €

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

C'est le reflet des opérations d'investissement en cours ou à venir qu'elles soient commencées ou pas. Ces opérations peuvent évoluer voire être supprimées au fil du temps afin de répondre aux évolutions de notre collectivité.

Plan Pluriannuel d'Investissement du Pays d'Orange en Provence

Dénomination de l'Opération	Durée prévisible	Dépenses / recettes	Montant	Réalisé total au 31/12/2023	Budgétisé 2024	Budgétisé 2025	Budgétisé 2026	Reliquat total sans budgétisé 2024	Reliquat total avec budgétisé 2024
REQUALIFICATION DU SECTEUR GARE A COURTHEZON	9 ans	Dépenses	2 179 253 €	1 595 814 €	583 439 €			583 439 €	0 €
		Recettes	706 023 €	494 216 €	211 807 €			211 807 €	0 €
POLE ECHANGE MULTIMODAL A ORANGE	9 ans	Dépenses	7 645 843 €	6 762 951 €	882 892 €			882 892 €	0 €
		Recettes	2 649 316 €	2 649 316 €	0 €			0 €	0 €
REQUALIFICATION BOULEVARD DALADIER ORANGE	8 ans	Dépenses	8 352 096 €	4 782 627 €	2 392 859 €	1 176 610 €		3 569 469 €	1 176 610 €
		Recettes	617 000 €	576 050 €	0 €	40 950 €		40 950 €	40 950 €
RESTRUCTURATION AVENUE ARGENSOL A ORANGE	4 ans	Dépenses	3 990 555 €	3 990 555 €	0 €			0 €	0 €
		Recettes	75 000 €	0 €	75 000 €			75 000 €	0 €
RESTRUCTURATION AVENUE COURREGES A ORANGE	4 ans	Dépenses	8 144 293 €	57 669 €	3 276 000 €	3 251 591 €	1 559 033 €	8 086 624 €	4 810 624 €
TRAVAUX PASSERELLE DU JONQUIER	2 ans	Dépenses	900 000 €	0 €	882 188 €	17 812 €		900 000 €	17 812 €
TRAVAUX ENTREE DE VILLE ROUTE D'ORANGE A CADEROUSSE	2 ans	Dépenses	865 000 €	0 €	865 000 €			865 000 €	0 €
DEVIATION RN7 ORANGE	7 ans	Dépenses	3 750 000 €	799 680 €	1 375 200 €	1 125 300 €	449 820 €	2 950 320 €	1 575 120 €
PISTE CYCLABLE SOURCIERES A COURTHEZON	2 ans	Dépenses	648 960 €	0 €	648 960 €			648 960 €	0 €
PARKING DES ARENES A CHATEAUNEUF	2 ans	Dépenses	1 272 000 €	0 €	756 000 €	516 000 €		1 272 000 €	516 000 €
OUVRAGE SUR LA SEILLE A COURTHEZON	2 ans	Dépenses	720 000 €	0 €	720 000 €			720 000 €	0 €
Total Dépenses			38 468 000 €	17 989 296 €	12 382 538 €	6 087 313 €	2 008 853 €	20 478 704 €	8 096 166 €
Total Recettes			4 047 339 €	3 719 582 €	286 807 €	40 950 €	0 €	327 757 €	40 950 €

IV- PRESENTATION DES BUDGETS ANNEXES

➤ Budget annexe Eau :

BUDGET ANNEXE EAU POP 2024

Section	Recettes	Dépenses
Exploitation	2 497 695,67 €	2 497 695,67 €
Investissement	2 574 198,56 €	2 574 198,56 €
Total	5 071 894,23 €	5 071 894,23 €

PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024 :

- Remplacement, branchement, reprise et sécurisation des canalisations = 823K€
- Extension du réseau = 100 K€
- Emprunts = 136 K€
- Reports 2023 =218 K€

➤ Budget annexe Assainissement :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT POP 2024

Section	Recettes	Dépenses
Exploitation	2 157 409,00 €	2 157 409,00 €
Investissement	2 371 586,64 €	2 371 586,64 €
Total	4 528 995,64 €	4 528 995,64 €

PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024 :

- Reprises canalisations à Orange, Caderousse et Courthézon = 362 k€
- Extension réseau eaux usées à Caderousse et Courthézon = 458 K€
- Remplacement canalisations eaux usées à Orange = 450 K€
- Emprunts = 185 K€
- Subventions = 19K€9

➤ Budget annexe SPANC :

BUDGET ANNEXE SPANC POP 2024

Section	Recettes	Dépenses
Exploitation	3 390,04 €	3 390,04 €
Investissement	0,00 €	0,00 €
Total	3 390,04 €	3 390,04 €

➤ Budget annexe Prestations de service :

BUDGET ANNEXE PRESTATIONS DE SERVICES POP 2024

Section	Recettes	Dépenses
Exploitation	230 894,23 €	230 894,23 €
Investissement	0,00 €	0,00 €
Total	230 894,23 €	230 894,23 €

➤ Budget annexe Grange blanche 2 :

BUDGET ANNEXE GRANGE BLANCHE II POP 2024

Section	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	3 462 967,96 €	3 462 967,96 €
Investissement	3 282 237,14 €	3 282 237,14 €
Total	6 745 205,10 €	6 745 205,10 €

➤ Budget annexe Gestion des déchets :

BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS POP 2024

Section	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	13 243 282,08 €	13 243 282,08 €
Investissement	5 274 206,43 €	5 274 206,43 €
Total	18 517 488,51 €	18 517 488,51 €

PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024 :

- **Collecte des déchets = 1 857 K€**
 - Bacs à ordures ménagères = 150 K€
 - Acquisitions de 3 BEOM et 2 camions de levage et vidage des PAV = 1353 K€
 - Broyeur à végétaux = 13 K€
 - Compacteurs fixe et mobile = 250 K€
 - Composteurs = 60K€
 - Projet UTVPRO = 23 k€
 - Matériel informatique = 9K€
- **Tri et valorisation des déchets = 171 K€**
 - Dalle pour broyeur déchetterie = 100 K€
 - Frais d'étude pour déchetterie = 60 K€

➤ Budget annexe Mobilités :

BUDGET ANNEXE MOBILITES POP 2024

Section	Recettes	Dépenses
Exploitation	2 745 055,51 €	2 745 055,51 €
Investissement	1 024 664,78 €	1 024 664,78 €
Total	3 769 720,29 €	3 769 720,29 €

PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024 :

- Schéma directeur cyclable = 90K€
- Aménagements = 45K€
- Réparations de bus = 40 k€

V- MONTANT DU BUDGET CONSOLIDE (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : EAU, ASSAINISSEMENT, GESTION DES DECHETS, GRANGE BLANCHE 2, MOBILITES, SPANC ET PRESTATIONS DE SERVICES)

Budget consolidé 2024 (budget principal et budgets annexes eau, assainissement, gestion des déchets, prestations de services, SPANC, mobilités et Grange blanche 2) :

Section	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	59 318 802,87 €	59 318 802,87 €
Investissement	32 492 032,09 €	32 492 032,09 €
Total	91 810 834,96 €	91 810 834,96 €

VI- LA FISCALITE 2024

Les taux de la fiscalité en 2024 restent stables.

Taxe	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taxe d'Habitation (TH) additionnelle	8,28%	8,28%	8,28%	8,28%	8,28%	8,28%	8,28%	8,28%	8,28%	8,28%
Taxe Foncière Bâtie (TFB)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Taxe Foncière Non-Bâtie (TFNB)	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) hors Orange	11,50%	11,50%	11,10%	10,20%	10,20%	10,20%	14,40%	14,40%	14,40%	14,40%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) Orange	7,65%	8,65%	9,63%	10,20%	10,20%	10,20%	14,40%	14,40%	14,40%	14,40%
Contribution Foncière des Entreprises (CFE) hors Orange	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%
Contribution Foncière des Entreprises (CFE) Orange	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%

VII- NIVEAU DES EPARGNES DU BUDGET PRINCIPAL

	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Epargne Brute	5 570 826 €	9 444 873 €	2 626 151 €	4 037 801 €	4 419 267 €	3 884 267 €	6 511 217 €
Epargne de Gestion	6 746 295 €	10 290 238 €	3 300 514 €	4 980 401 €	5 009 403 €	4 512 138 €	7 321 217 €
Epargne Nette	3 214 887 €	7 248 873 €	661 112 €	1 672 801 €	2 976 267 €	2 300 086 €	4 661 217 €

Les épargnes sont en progression suite au bon travail « d'économies » réalisé par les services au sein de la section de fonctionnement. Néanmoins, ces épargnes servent aussi à financer les amortissements ce qui les réduit d'environ 3 M€.

Un travail « d'économies » sur les dépenses de fonctionnement est mis en place afin de retrouver une épargne « prudentielle » nécessaire au bon fonctionnement de la commune. Néanmoins la crise sanitaire actuelle et l'inflation qu'elle engendre pourraient venir ternir cette volonté d'économies.

Epargne brute : recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement. On la nomme aussi « autofinancement brut » et sert à financer en priorité au remboursement de la dette et aux dépenses d'équipement.

Épargne de Gestion : épargne brute **plus** intérêts de la dette. Elle mesure l'épargne déduite hors frais financiers.

Épargne nette : épargne de gestion **moins** annuité du capital de la dette **ou** épargne brute **moins** remboursement de dette.

Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement du remboursement de dette.

Remarque : les montants indiqués sur 2024 seraient exacts si l'exécution du budget se déroulait à 100%. Néanmoins, chaque année, l'exécution est moindre, ce qui permettra à ces chiffres d'augmenter lors du prochain Compte Administratif.

VIII- LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

1) Niveau d'endettement de la collectivité

Budget	CRD au 01/01/2024	Annuité 2024 (estimatif)
Principal	13 474 250.00 €	2 500 000.00 €

L'intercommunalité est endettée à hauteur de 13,4 M€ avec un fort désendettement sur les années à venir. Le recours à l'emprunt est utilisé avec précautions, toujours dans le respect des ratios prudentiels et dans la classification A1 de la charte GISSLER. Il s'agit d'une classification des emprunts sur deux axes suivant leur dangerosité. Plus on est près du A (Indices sous-jacents) et du 1 (structure du taux), plus on est sur des emprunts sans dangers. Ainsi le POP voit tous ses emprunts classifiés A1 donc sans aucun danger.

2) Capacité de désendettement

La capacité de désendettement (Encours de la dette / Epargne brute) est de 2,07 années. Cela signifie que si la collectivité consacrait toute son épargne brute pour le remboursement de l'emprunt, il lui faudrait un peu plus de deux années pour solder cet emprunt. Les ratios prudentiels annoncent un point de vigilance à 8 ans et un voyant rouge à 12 ans.

IX- PRINCIPAUX RATIOS DU BUDGET PRINCIPAL

Les ratios du BP 2024 POPULATION au 01/01/2024 de 45 602 habitants	vaieur	strate
1 - Dépenses réelles de fonctionnement / population	619 €	349 €
2 - Produit des impositions directes / population	174 €	201 €
3 - Recettes réelles de fonctionnement / population	766 €	420 €
4 - Dépenses d'équipement brut / population	348 €	89 €
5 - Encours de la dette / population	295 €	208 €
6 - DGF / population	86 €	49 €
7 - Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	22,11%	41,40%
9 - Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement = Marge d'autofinancement courant (MAC)	86,17%	87,90%
10 - Dépenses brutes d'équipement / RRF = taux d'équipement	45,40%	21,10%
11 - Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	38,58%	49,60%

X- EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNEL

➤ Effectifs présents de la collectivité au 01/01/2024 :

- 121 titulaires
- 49 contractuels
- 2 apprentis

➤ Charges de personnel prévisionnelles pour 2024 :

Le budget principal supporte l'ensemble des dépenses liées au personnel et aux frais assimilés y compris pour les budgets annexes. Concernant les budgets annexes, une refacturation correspondant à la part représentée pour chacun de ces budgets est effectuée (neutralisation de la dépenses correspondant à la part des budgets annexes par une contrepartie en recette). Une partie du personnel étant mis à disposition auprès d'autres collectivités, une refacturation identique à celle précitée est également effectuée.

Le tableau ci-dessous présente le détail des charges de personnel et frais assimilés et des refacturations prévisionnelles sur le budget principal 2024.

Calcul prévisionnel du coût net des charges de personnel et frais assimilés du budget principal 2024	2024
Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)	9 417 382.00 €
Montant de la refacturation à d'autres collectivités (Mise à disposition) et budget annexes	3 173 000.00 €
Coût net prévisionnel des charges de personnel et frais assimilés du budget principal 2024	6 244 382.00 €

XI- CONCLUSION

L'intercommunalité a fait le choix, en 2024, de ne pas augmenter sa fiscalité tout en conservant le même niveau de service envers ses habitants.

L'exécution budgétaire de l'année 2024 sera très certainement la dernière année avec un investissement aussi conséquent. En effet, même en cas de retour à une situation économique d'avant conflit Russo/Ukrainien, qui ne semble pas probable, le retour à la normale pourrait prendre quelques années.

De plus, un redressement à la tête de l'Etat Français apparaît plus que jamais nécessaire compte tenu du déclin continu de notre pays depuis plusieurs décennies.

Tous ces éléments laissent à penser que notre budget 2024 sera sur la même tendance que celui de 2023.